

CAMEROON

Absence of an Effective Legislative and Administrative Framework

For many years now, Cameroon has been concerned by the absence of a defined government strategy to preserve its cultural heritage.

In the *Heritage at Risk* report 2001/2002, ICOMOS Cameroon mentioned the need to train heritage department staff, so as to produce a complete inventory of the cultural and natural heritage of our country. Therefore, it is not necessary to discuss this further in this current report, other than to once again note that our country possesses a large variety of cultural sites, ranging from architecture to cultural landscapes, and natural sites that cover geological formations to forested reserves.

This year, we wish to attract the attention of the international community to the lack of a substantial legislative, administrative and institutional frame to protect the cultural heritage of Cameroon. This could lead to the disappearance of the rich heritage that Cameroon currently hosts in abundance.

The legislative mechanisms that are important tools in heritage protection have still not been put into place to support the action of the new heritage department. It is this department's mission to promote and preserve the rich heritage of Cameroon. As surprising as it would seem, leaving aside the government order to create the heritage department, no law exists to provide a legislative framework that prescribes the protection of cultural heritage. This has immediate consequences: the absence of a definition for the types of cultural heritage to be protected, and the spread of administrative responsibilities across the Ministries of Culture, Habitat and Urbanism, of the City, of Tourism, of Environment and Forestry, and of Town and Country Planning.

In 1982 Cameroon ratified the UNESCO *Convention for the Protection of the World Cultural and Natural Heritage*. Even if this legal international instrument commits the country to ensure 'the identification, the protection, the preservation, the development for future generations of the cultural and natural heritage', nothing concretely demonstrates the national will to create real conditions to prevent the degradation of our heritage, or even the disappearance of the principal cultural and natural heritage properties in Cameroon.

Case Study 1: The Huts of the Mousgoums of Cameroon

The Mousgoum huts have been famous since the 19th century. Their grand size, curved features and slender shapes have surprised many travellers stopping in the Mousgoum villages. The explorers Heinrich Barth in 1852, Schweinfurt in 1868 and Nachtigal in 1872, allude to these structures in their writings as 'hutshells', a term that was later translated by the French colonisers as '*cases obus*'. Unfortunately, this magnificent architectural culture is slowly disappearing. The few huts still standing that one can admire, which include several in ruins, are located in the Canton of Pouss, in the villages of Mourla and Gaya and in the town of Maga.

If no institutional and administrative arrangement is made by the Cameroon government, the international community will have little left in which to invest an interest or to attempt to save.

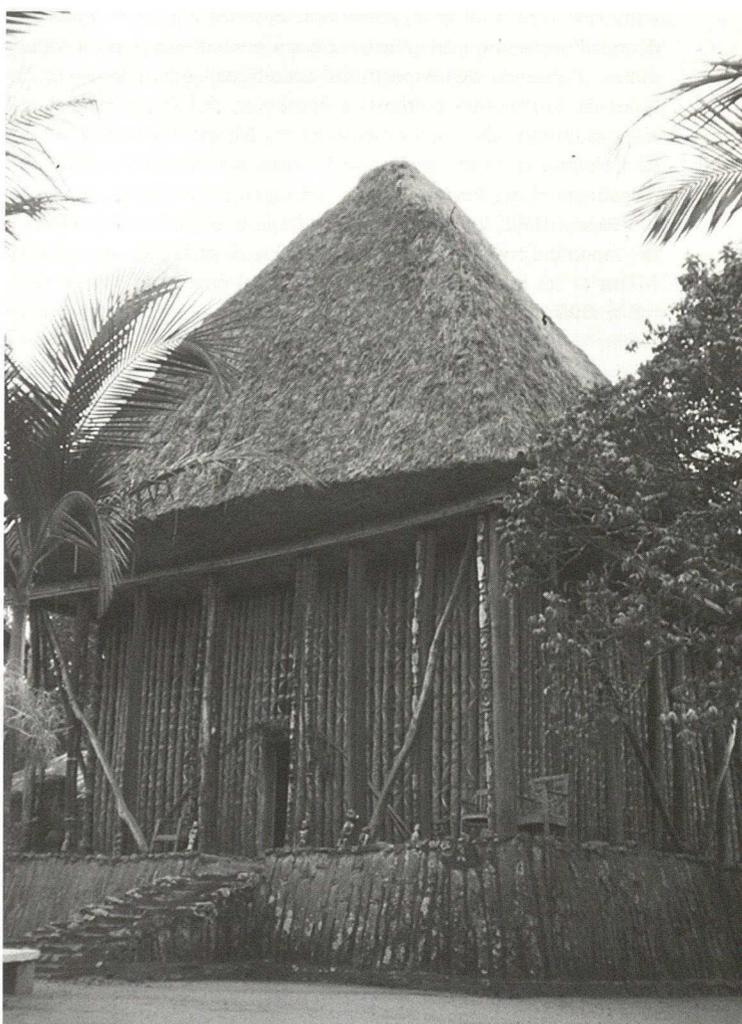
Case Study 2: The Bafut Palace

A rare testimony of the Fons of Bafut's power, the palace's architecture was constructed using wood and liana. It was destroyed following the war with the German colonisers at the end of the 19th century. The palace was rebuilt by the Germans, after the signing of a peace treaty with the traditional local chiefs. Of the original palace only one building remains: today it shelters the spirit of the Fons ancestors. The habitable buildings of the palace are made out of fired bricks, covered by tiles. The royal family tries its best to maintain this architectural vestige, but if nothing is done at the government level to list and protect the building, it will eventually be destroyed.

Haman Mohaman & Lazare Elondou
ICOMOS Cameroon

Bafut: dernier bâtiment d'origine abritant les esprits des ancêtres

Bafut Palace: The last building of the original palace sheltering the spirits of the ancestors



CAMEROUN

Le danger de l'absence d'un véritable cadre législatif et administratif

ICOMOS Cameroun se préoccupe depuis quelques années de l'absence de stratégie claire de la part du gouvernement camerounais en matière de conservation de son patrimoine culturel.

En 2001, ICOMOS – Cameroun avait déjà relevé la nécessité de formation du personnel de la Direction du patrimoine, afin que soit réalisé un inventaire complet du patrimoine culturel et naturel de notre pays. Il n'est donc plus ici nécessaire de le rappeler dans cette communication. Il n'est pas non plus utile de signaler une fois encore que notre pays possède un panel de sites très variés, qui vont pour les sites culturels, des architectures aux paysages culturels, et pour les sites naturels, des formations géologiques aux réserves forestières.

Cette année, nous souhaitons attirer l'attention de la communauté internationale sur un grand manque, qui à terme, pourrait conduire à la disparition du riche patrimoine dont regorge le Cameroun: l'absence d'un cadre législatif, administratif et institutionnel de protection du patrimoine culturel immobilier camerounais.

Les mécanismes de législation, qui sont des outils d'une extrême importance, n'ont toujours pas été mis en place pour soutenir l'action de la toute nouvelle Direction du Patrimoine dont la mission est de valoriser et de conserver le riche patrimoine camerounais. Aussi surprenant que cela pourrait paraître, mis à part le décret de création de la Direction du Patrimoine, il n'existe pas encore de lois qui définissent le cadre législatif dans lequel doit s'inscrire la protection du patrimoine culturel. Et encore moins de décret d'application de celle-ci. Ceci a pour conséquences immédiates, l'absence de dispositions spécifiques qui définissent les types de patrimoines culturels à conserver, et l'éparpillement des responsabilités administratives entre les Ministères de la Culture, de l'Habitat et l'Urbanisme, de la Ville, du Tourisme, de l'Environnement et des Forêts, et de l'Aménagement du Territoire.

Depuis 1982, le Cameroun a ratifié la Convention du patrimoine mondial pour la protection des biens culturels et naturels. Même si cet instrument légal international engage le pays à assurer « l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel », rien sur le terrain ne démontre de la volonté nationale de créer de véritables conditions pour empêcher la dégradation, voire même la disparition des principaux biens culturels et naturels du Cameroun.

Deux biens culturels aujourd'hui menacés

Obus des Mousgoums du Cameroun

La case des Mousgoums est célèbre depuis le XIX^{ème} siècle. Sa monumentalité et ses formes courbes et élancées étonnaient déjà tous les voyageurs qui s'arrêtaient dans leurs villages. Les explorateurs Heinrich Barth en 1852, Schweinfurt en 1868, ou Nachtigal en 1872, dans leurs écrits, y font allusion sous le qualificatif de *hutshells*, qui fut traduit plus tard par les colons français en « cases obus ». Malheureusement, cette magnifique culture architecturale est en train de disparaître. Les rares cases obus encore debout, dont certaines en ruines, que l'on peut encore admirer, sont localisables dans le Canton de Pouss, plus précisément dans les villages de Mourla et de Gaya, et dans la ville de Maga.

Si aucune disposition n'est prise institutionnellement et administrativement par l'Etat camerounais, la communauté internatio-

nale, ne pourra même s'intéresser à la sauvegarde du savoir-faire de réalisation de cette architecture.

Le Palais de Bafut

Rare témoignage de la puissance des Fons de Bafut, le palais dont l'architecture était en bois et lianes, fut détruit à la suite de la guerre avec les colons allemands à la fin du 19^{ème} siècle. Le palais fut reconstruit par les colons allemands après la signature d'un traité de paix avec les chefs traditionnels locaux. Du palais d'origine, subsiste encore un seul bâtiment qui abrite aujourd'hui les esprits des ancêtres Fons, alors que les bâtiments d'habitation du palais sont en briques cuites et recouverts de tuiles. La famille royale essaye tant bien que mal aujourd'hui d'entretenir ce vestige qui, si rien n'est fait au niveau gouvernemental pour le classer, finira complètement détruit.

Haman Mohaman et Lazare Eloundou
ICOMOS Cameroun

Architecture Coloniale en Péril

Le souci de la conservation et de la sauvegarde des monuments historiques et des sites n'occupe pas une place importante dans nos sociétés africaines dites en développement et, en particulier, au Cameroun. Le souci et la préoccupation majeure des populations et de nos dirigeants étant déterminé par des intérêts d'ordre économique, sanitaire et ceux d'enrichissement personnel.

Nos responsables pédagogiques dans l'enseignement ont vu que l'on nous enseigne l'histoire d'un autre continent et d'autres peuples, comme si nous n'avions pas d'histoire ou comme si nous en avions honte. Mais n'oublions pas qu'un peuple sans histoire est un peuple sans espoir, donc en disparition. Ces dernières années l'archéologie a démontré que nous avons une histoire. La plus récente découverte nous dit que le berceau de l'humanité se trouve au Tchad.

Nous devons sauvegarder et assumer notre histoire, fût elle coloniale, même en partie. Si nous avons cru à un certain moment que notre histoire commence dans les années de l'indépendance il serait condamnable aujourd'hui de léguer seulement cet héritage à nos enfants. C'est pour cela que nous devons sauver ce qui nous reste, même si c'est colonial. Certaines initiatives pour la sauvegarde d'une partie de notre patrimoine et qui viennent souvent d'ailleurs, ne sont pas toujours d'intérêt, car la plupart finit par le transfert ou l'achat de ce patrimoine vers ou par des musées ou collections occidentales.

Nous sommes convaincus aujourd'hui que seulement une vigilance, une prise de conscience et une réorganisation de défense de notre patrimoine pourront le sauver. Notre patrimoine est une partie de notre histoire et son importance sociologique n'est plus à démontrer, tant sur le plan des enseignements architecturaux et urbanistiques que sur le plan de la vision artistique d'un peuple: « Le monument est inséparable de l'histoire dont il est témoin et du milieu où il se situe. »

Les dernières années nous ont permis non seulement de nous redéfinir par rapport à notre organisation internationale mais aussi

par rapport à nos objectifs, à nos soucis, à nos exigences quant à la sauvegarde de notre patrimoine en péril. Nous voulons seulement rappeler ceci en attendant d'autres découvertes. Là où se trouve le berceau de l'humanité il doit s'y trouver le génie de sa créativité, c'est à dire de son patrimoine. En ce qui concerne la situation du patrimoine au Cameroun aujourd'hui, nous ne pouvons que déplorer son état de délabrement avancé et la non-prise en considération comme faisant partie de la richesse du pays.

L'exposition que l'ICOMOS Cameroun a fait sur l'Architecture Coloniale au Cameroun n'est qu'une infime partie de la démonstration de ce qui existe. Nous classifions notre patrimoine architectural en trois types:

- patrimoine d'état, lui appartenant ou sous sa responsabilité: tous les bâtiments ayant appartenus à l'administration coloniale, équipements industriels,
- patrimoine privé appartenant à une certaine classe de citoyens, famille royale et leur descendants, les notables et anciens dignitaires de la nomenclature allemande,
- patrimoine religieux tel que les églises et certains équipements sanitaires d'accompagnement (couvents et hôpitaux).

Voici déjà plus d'un siècle que certains de ces monuments n'ont plus eu la sollicitation de leurs propriétaires d'une façon certaine depuis les années 1960, années de l'indépendance. Tout se passe comme si l'on voudrait effacer la mémoire de toute une génération.

Notre souci est de ne pas voir et laisser mourir toutes ces œuvres. Notre souci est de sauver par l'information, la sensibilisation et la restauration nous obligeant à ne pas mourir d'in-solidarité comme c'est souvent les cas de nos amis du nord.

Au delà de toute considération, nous sommes convaincus qu'une chaîne de solidarité existe et que le patrimoine les plus précieux à sauver c'est l'homme, car sans lui rien ne vaut la peine d'être sauvé ou restauré. Si l'on ne peut pas le faire de façon objective pour ses valeurs architecturales, prenons le risque de le faire au moins pour la protection de document historique de valeur.

Les navigateurs portugais et hollandais ont visité les côtes du Cameroun bien longtemps avant le 17^{ème} siècle. Mais la période la plus marquante est celle qui date des années 1850; d'abord par les Anglais mais surtout par l'Allemagne – et pour finir, par la France. L'empreinte la plus riche et la plus significative est celle laissée par les Allemands:

Pont sur la Sanaga – Fort de Bamenda – Phare de Kribi – Résidence Mandessi Bell – Pagode à Douala – Palais du gouverneur à Povea, – sans oublier d'autres bâtisses dans d'autres régions du Cameroun, à Fouban et ailleurs.

Les Dangers sont de plusieurs types:

- 1) Conditions naturelles et pression économique: Le fait que les anciennes colonies se sont installées sur les côtes ont permis qu'une grande partie de ce patrimoine se trouve sous le climat maritime subsaharien qui est un climat chaud, humide et avec une ventilation chargée de sel de mer, des orages tropicaux. Ce ne sont pas des conditions pour permettre une longue vie aux bâtiments. La fragilité des matériaux et le degré de technicité d'antan ne permettaient pas une mise en forme de façon durable. Le développement de nos cités de façon exponentielle d'aujourd'hui, – le développement industriel, les pollutions atmosphériques y afférents, les extractions minières et d'hydrocarbure situées à proximité de ces monuments les fragilisent.

- 2) Comportement humain:

- le désintéressement des dirigeants,
- la vente de certains bâtiments et objets de valeur pour des raisons pécuniaires,
- l'irresponsabilité collective de la population concernant la sauvegarde d'une partie de leur histoire,
- la non-information et formation des jeunes générations,
- la non-assistance des organisations internationales auprès des volontaires voulant sauver ce patrimoine,
- la non-prise en considération de la sauvegarde du patrimoine par l'état et dans son budget alloué à la culture.

- 3) Faiblesse de la législation: Une législation pour la promotion, la protection, la sauvegarde, la restauration du patrimoine est inexistante. La réglementation existante est répressive et non adaptée. La multitude des services de l'état devant s'occuper du patrimoine les rendent inefficaces, in-opérationnels et non-coordonnés. Un inventaire extensif et précis n'existe pas.

Suggestions

Le Cameroun est membre de l'UNESCO. Nous souhaiterions que l'ICOMOS International par le biais de l'UNESCO assiste l'ICOMOS national dans la lourde tâche à accomplir:

encouragement d'une formation hautement qualifiée pour la sauvegarde du patrimoine,

possibilité de créer au niveau international un groupe de « Restauration sans Frontières ».

Pour terminer et comme certains le pensent, si nous ne pouvons préserver notre paille, notre bois préservons au moins la retransmission du savoir faire. Cela veut dire que le premier patrimoine de l'humanité est aussi l'homme et sa formation.

Nous interpellons les anciennes métropoles sur le rôle de leur responsabilités morales et matérielles concernant ce patrimoine, car elles ont joué un rôle important dans le modelage de nos centres urbains d'aujourd'hui et apporté une certaine influence psychologique sur notre façon de voir notre habitat d'aujourd'hui.

Emmanuel Moyo
ICOMOS Cameroun

Mousgoum: rares ruines encore visible

Mousgoum: rare ruins still visible

